

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

5 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023

REUNION DES 27 ET 28 JUILLET 2023

**RAPPORT DE MADAME  
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**PRÉSENTATION DU PREMIER RAPPORT D'ÉVALUATION  
DU COMITE D'ÉVALUATION DES POLITIQUES  
PUBLIQUES DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE : SUIVI DES  
PRÉCONISATIONS DU CEPP SUR L'ACTION DE LA  
COLLECTIVITÉ DANS LE DOMAINE DE LA CRISE  
SANITAIRE**

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Le premier rapport produit par le Comité d'Evaluation des Politiques Publiques de l'Assemblée de Corse constitue un moment important dans l'histoire de notre institution.

Créé à l'initiative de l'Assemblée en 2015, refondu en février 2020 pour accorder un rôle prépondérant aux représentants des citoyens, aux collectifs et aux mouvements associatifs, installé en janvier 2021, le Comité d'Evaluation est une instance novatrice à plus d'un titre : il a en effet, initié la démarche d'évaluation dans le monde des collectivités publiques insulaires, un cinquième de son effectif est composé de citoyens tirés au sort et sa présidence est exercée à une personnalité extérieure à la Collectivité, Madame Marie-France BERENI-CANAZZI.

Après une période de rodage au cours de laquelle ont été auditionnés les précédents responsables du Comité, précisées les références techniques fondamentales et constituées les bases de son organisation, les membres du Comité ont été invités à proposer des thèmes pour la première évaluation.

Ils ont choisi volontairement de débiter par un sujet d'actualité, répondant à une préoccupation majeure de la population corse, même si celui-ci ne relevait pas entièrement des compétences de notre Collectivité, et qui se prêtait à une évaluation légère, en rapport avec les moyens limités dont le Comité disposait.

**Tirer les enseignements de la gestion de la crise sanitaire de la Covid-19 sur notre territoire et favoriser le retour d'expérience en croisant différents points de vue, au premier rang desquels se trouve celui du « citoyen » : tel est l'objet du présent rapport.**

Le document produit, entièrement élaboré par des membres de la société civile, de l'université et du milieu syndical, couvre la période allant de Mars 2020 à septembre 2021. L'étude, qui se veut « *une photographie à l'instant T* », se penche sur l'action de la Collectivité de Corse aux débuts de la crise sanitaire, tout en prenant soin d'établir son périmètre d'action et de distinguer, s'agissant de la politique de la santé, ce qui relève du régalién et du territorial.

La méthode appliquée est innovante en ce qu'elle jette les bases de la démocratie participative, en intégrant le ressenti de la population insulaire dans le champ de l'analyse : à cet effet, des « usagers » ont été interrogés via des questionnaires et auditions au même titre que les élus en responsabilité, des représentants du secteur médical (hospitalier et libéral), des transports (aérien et maritime), ou encore de l'économie.

Ce rapport procède d'une vision élargie qui ne se limite pas à la seule approche statistique, mais entend contribuer à la production de connaissances, par une démarche ouverte et transparente, différente du contrôle ou de l'audit, il doit être une aide à la décision.

Adopté en séance plénière du CEPP le 20 janvier 2023, il comporte d'ailleurs une série de recommandations ou préconisations qu'il estime applicables dans les domaines médical, social, économique et institutionnel, qui auront de ce fait vocation à être intégrées autant que possible dans nos politiques territoriales et qui devront faire l'objet d'une diffusion et d'un suivi appropriés.

Conformément à l'article 101 du règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, il a été ensuite transmis à la Présidente de l'Assemblée de Corse, au Président du Conseil exécutif et à la Présidente du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse.

En ce qui me concerne, et s'agissant d'un premier rapport d'évaluation, j'ai souhaité non seulement vous le communiquer, mais encore, le faire présenter en séance publique par la Présidente du Comité, avant de le mettre à disposition de nos concitoyens sur le site institutionnel.

Je vous serai obligée de bien vouloir en prendre acte.